



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Secrétariat
IA-IPR de SVT

Tél : 01 57 02 68 46
Fax : 01 57 02 68 51
Mél : ce.ipr@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94010 CRETEIL CEDEX
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 12 septembre 2018

| | |
|-----------|-----------------|
| Vincent | AUDEBERT |
| Bénédicte | HARE |
| Julien | LOCHE |
| Sophie | PONS |
| Alain | POTHET |
| Michelle | RONDEAU-REVELLE |

Cher(e)s collègues,

Nous souhaitons une excellente reprise à tous les professeurs de SVT et la bienvenue à tous ceux qui ont rejoint l'académie de Créteil : lauréats des concours de recrutement, titulaires affectés dans le cadre du mouvement et contractuels nouvellement recrutés. Nous profitons de cette « lettre de rentrée » pour vous informer de la nomination de M. Vincent AUDEBERT en tant que directeur de la pédagogie de l'académie. L'inspection de SVT est donc désormais constituée de Mme Bénédicte HARE (IA-IPR), Mme Sophie PONS (IA-IPR, nouvellement coordonnatrice académique Education au développement durable), M. Alain POTHET (IA-IPR, correspondant académique pour l'éducation prioritaire), M. Julien LOCHE (chargé de mission) et Michelle RONDEAU-REVELLE (IA-IPR, coordonnatrice SVT).

L'académie de Créteil avec trois départements contrastés se caractérise par de grandes richesses et diversités sociales, scolaires et territoriales. Dans ce contexte, le projet académique 2016-2019, fruit d'une réflexion collective entre tous les acteurs de la communauté éducative, permet de fédérer nos différentes actions autour de quatre axes :

- Performance : « Accroître la performance de l'académie pour la rendre plus efficace et plus juste ».
- Valeurs : « Faire vivre les valeurs de la République et promouvoir les principes du service public ».
- Coopération : « Développer la coopération dans l'Ecole et avec les partenaires ».
- Ressources humaines : « Recruter, stabiliser et valoriser les ressources humaines pour développer l'attractivité de l'académie ».

Cette année, nous vous engageons à porter une attention particulière aux objectifs liés aux valeurs de la République, à la lutte contre toute atteinte à la laïcité, au développement de l'inclusion scolaire, à la maîtrise de la langue, à l'accompagnement du travail personnel des élèves et à la consolidation de leur projet d'orientation. C'est ainsi que nous vous encourageons à poursuivre le travail entrepris sur la communication scientifique (production d'écrits ou expressions orales structurés- définition précise des termes employés- argumentation scientifique liée aux débats ou controverses), sur l'explicitation des méthodes et des démarches qui sont propres à notre discipline, ainsi que sur le développement de l'esprit critique en vous emparant de toutes les situations pédagogiques qui permettent de distinguer clairement opinion, croyance et science. Nous rappelons ici que l'enseignement des SVT concourt à développer les valeurs de la République et participe activement au respect de la laïcité. Nous attirons, à ce titre, votre attention sur l'importance d'assurer au collège comme au lycée un enseignement éclairé de l'évolution et des comportements responsables dans le domaine de la sexualité, susceptible de développer le respect de ces valeurs communes.

Assurer la maîtrise par tous les élèves des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans un souci d'élévation générale du niveau de qualification reste l'objectif de la réforme. Instaurer une continuité de

l'école à l'université et renforcer pour tous les cycles les apprentissages, et notamment ceux des fondamentaux sont encore des enjeux forts. Ainsi dans ce cadre, les liaisons école-collège, collège-lycée mais aussi lycée-enseignement supérieur en SVT prennent tout leur sens pour assurer à chaque élève une meilleure cohérence de son parcours de formation et viser une orientation active ambitieuse et réussie. La coopération entre enseignants, un des axes de notre projet académique s'avère ici nécessaire.

Les jeux olympiques 2024 sont une réelle opportunité pour notre académie de développer les valeurs du sport, la citoyenneté et de valoriser l'engagement des élèves. Nous vous invitons à poursuivre, à développer et à faire connaître les projets interdisciplinaires unissant SVT-EPS, qui dans la thématique Corps humain et Santé de nos programmes, pourraient s'inscrire dans ce cadre.

Nous vous rappelons que la sécurité au sein des établissements scolaires constitue une priorité majeure dans laquelle chacun doit s'inscrire, elle s'appuie notamment sur la vigilance quotidienne de la communauté éducative. Nous réaffirmons ici l'importance de l'éducation aux risques et à la sécurité au sein du laboratoire de SVT. Deux documents doivent être connus de tous :

- la plaquette synthétique "Risques et sécurité en SVT" ;
- la circulaire académique de référence concernant le risque chimique.

Concernant les dissections, il est utile de rappeler qu'elles ne peuvent avoir lieu que sur des invertébrés (excepté les céphalopodes) et sur des vertébrés faisant l'objet d'une commercialisation destinée à l'alimentation humaine. La dissection des souris est interdite (circulaire n° 2016-108 du 8-7-2016).

Nous rappelons que la manipulation classique consistant à décolorer des feuilles de pélagonium avec de l'alcool bouillant doit impérativement être réalisée sous hotte aspirante (ou système de distillation) en dehors de la présence des élèves.

Au lycée, l'année 2018-2019 annonce la rénovation du baccalauréat et du lycée général et technologique, la transformation du lycée professionnel. Dès les dernières semaines de septembre, vous serez sollicités pour mettre en œuvre une première mesure relative aux tests de positionnement en seconde qui vous permettront de proposer un accompagnement adapté aux besoins de vos élèves.

Des évaluations sont également mises en place en CP, CE1 et en 6^{ème}.

Les pratiques évaluatives sous toutes leurs modalités sont donc réaffirmées. Il convient de s'emparer de la modalité diagnostique, en visant non pas le contrôle des savoirs mais bien l'évaluation des acquis des élèves. Dans cette approche la définition de descripteurs pour chaque niveau de maîtrise des compétences, portée à la connaissance des élèves, permettra d'accompagner leur parcours de formation et d'assurer un continuum dans les apprentissages de l'école au supérieur.

Les nouveaux programmes de lycée paraîtront en cours d'année. Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces réformes et de vos besoins de formation, des actions de formation et d'animation seront déployées et vous pourrez solliciter des aides négociées de territoire (ANT). Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site <http://caform.ac-creteil.fr/>. Les animations disciplinaires concerneront donc cette année exclusivement l'accompagnement de la réforme du lycée, ce qui n'empêche pas, pour le collège, de continuer de façon informelle pour ceux qui le désirent, la dynamique de réflexion engagée via les animateurs collège en district ou par le biais des ANT du chapitre SVT « Enseigner les SVT sur son territoire » ou de celle « Développer l'esprit critique en sciences » créées notamment à cette fin.

Par ailleurs, il est impératif de poursuivre le travail engagé pour l'accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation, en particulier en terminale dans le cadre de Parcoursup.

Au collège, le dispositif « devoirs faits » est une priorité ministérielle destinée à prévenir le décrochage scolaire et à réduire les inégalités. Il s'agit maintenant d'en renforcer la dimension pédagogique par votre implication à tous les niveaux du collège, ce qui oblige à s'interroger sur la signification du travail personnel de l'élève hors la classe devant permettre l'autonomie de réalisation. Le travail de l'Observatoire de l'Education Prioritaire et le vade-mecum proposent des pistes de réflexion pouvant aider à la mise en œuvre de ce dispositif.

Concernant votre parcours professionnel, dans le cadre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR- Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale), le rendez-vous de carrière est une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur vos pratiques pédagogiques (référentiel de compétences de 2013 (BO du 25 juillet 2013)) et d'identifier vos besoins en formation et en accompagnement, pour votre développement professionnel. Ces rendez-vous de carrière peuvent être menés sur l'ensemble du territoire académique par l'un ou l'autre des IA-IPR sans tenir compte des secteurs d'accompagnement qui se substituent aux anciens secteurs d'inspection. Chacun d'entre vous a donc un référent disciplinaire, membre de notre équipe d'inspection, comme précisé dans le tableau ci-dessous. Ce référent est votre contact privilégié pour toute question. L'accompagnement pédagogique proposé peut reposer sur une demande d'un enseignant, d'une équipe ou d'un établissement comme sur une décision de l'équipe d'inspection. Cet accompagnement peut revêtir diverses modalités : des visites, des entretiens ou des animations pour une équipe ou à l'échelle du district/réseau.

Répartition des districts d'accompagnement pour l'année 2018-2019 :

| | Seine et Marne | Seine Saint Denis | Val de Marne |
|--------------------------|--|--|--|
| Julien LOCHE | D2 MITRY MORY D3 MEAUX D6 COULOMMIERS D7 MARNE LA VALLEE | D3 DRANCY D5 BOBIGNY D8 GAGNY | D3 ST MAUR D9 CHOISY LE ROI |
| Sophie PONS | | D7 BONDY | D2 CHENNEVIÈRE D4 CRETEIL D5 MAISONS ALFORT |
| Alain POTHET | | | D7 ARCUEIL D8 CACHAN |
| Bénédicte HARE | D1 CHELLES D5 LAGNY | D1 SAINT DENIS D2 AUBERVILLIERS D4 AULNAY/BOIS D6 MONTREUIL | D1 NOGENT SUR MARNE D6 VITRY SUR SEINE |
| Michelle RONDEAU-REVELLE | D4 ROISSY EN BRIE D8 MELUN D9 PROVINS D10 BRIE SENART D11 MONTEREAU D12 FONTAINEBLEAU | | D10 LIMEIL BREVANNES |

Les sujets de TPE en lycée

Les thèmes des TPE de cette année ont été définis dans la note de service n° 2017-134 du 31-7-2017 (BO du 22 août 2017) (pas de changement des thèmes par rapport à l'an passé). On rappelle que la note de service n° 2017-024 du 14-2-2017 donne des modifications pour la mise en œuvre des TIPE en série générale. Elle porte sur le rôle du carnet de bord, le respect des consignes méthodologiques concernant la citation des sources et sur les usages pertinents du numérique.

Accompagnement des équipes dans les projets :

- L'éducation au développement durable : l'année 2018-2019 sera marquée au niveau académique par la diffusion de ressources sur la qualité de l'air et son impact sur la santé (kit de ressources pédagogiques et parcours numérique sous forme d'un jeu sérieux) lors d'une journée dédiée prévue dans l'automne. La prochaine thématique explorée à l'échelle académique concernera l'alimentation (de la production à la consommation) et visera à terme à vous offrir de nouvelles ressources. Dans le cadre du dispositif Jardins de Créteil, la dynamique initiée autour d'un réseau académique de grainothèques scolaires se poursuit : la plateforme permettant des échanges de graines entre écoles et établissements est désormais fonctionnelle, des pistes pour un usage pédagogique des graines et d'une grainothèque vous sont proposées. Enfin 265 nouveaux établissements ont reçu cette année le label E3D (Etablissement en démarche de développement durable) ce qui porte à 535 le nombre d'établissements labellisés dans notre académie.
Pour en savoir plus : site EDD : <http://edd.ac-creteil.fr>
Dans le cadre du plan académique de formation, des stages à candidature individuelle et des ANT peuvent vous être proposés pour vous accompagner dans vos projets EDD.
- L'éducation à la santé et à la sexualité : le réseau des personnes-ressources (enseignants, infirmières, CPE) vous propose son aide pour élaborer vos projets liés à l'éducation à la sexualité, et pouvant concerner des situations de discriminations, stéréotypes ou égalité filles-garçons. Ressources et informations : <http://svt.ac-creteil.fr/?-Education-a-la-sante-et-a-la->. Nous rappelons que les établissements peuvent faire la demande d'une aide négociée ANT « éducation à la sexualité » dans le cadre du plan académique de formation, afin de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration d'un projet éducatif global et progressif.

Olympiades de géosciences.

Dans le cadre de la promotion des sciences, l'académie organise à nouveau cette année les olympiades de géosciences en direction des élèves de 1èreS. L'épreuve aura lieu le jeudi 28 mars 2019 au matin. Les modalités d'inscription vous seront communiquées, par le secrétariat de vos établissements, début janvier 2019.

Informations générales

Monsieur Bertrand PAJOT, doyen du groupe STVST de l'Inspection générale, est en charge de notre académie pour l'année scolaire 2018-2019.

Quelques dossiers particuliers dont nous sommes responsables dans le cadre du groupe SVT pour orienter vos éventuelles questions :

| | |
|------------------|---|
| Michelle Rondeau | Coordinatrice de l'équipe IPR SVT, Formation initiale et continuée SVT, Suivi du plan d'animation SVT, Suivi des stagiaires Commissions des barèmes du DNB et Bac ES-L/S Sécurité et agents de laboratoire Suivi des projets inter-sciences et technologiques |
| Julien Loche | Numérique éducatif : responsable GREID Olympiades de géosciences, Dispositif Jardins de Créteil (projet Grainothèques) Accompagnement des contractuels SVT Référent Jeux Olympiques pour les SVT |

| | |
|----------------|---|
| Sophie Pons | Coordonnatrice académique EDD, Education santé-sexualité, International (DNL, sections européennes, projets), Correspondante action culturelle (DAAC), Correspondante région pour équipement des lycées de l'Académie, Commission de barème du DNB |
| Bénédicte Hare | Bac-3/Bac+3, PSC1, Suivi des projets 'Bien-être pour bien apprendre' Soutien aux services du rectorat pour les remplacements en SVT ECE Elèves à BEP, inclusion scolaire, |
| Alain Pothet | SEGPA, troisième préparatoire aux formations professionnelles |

Sources d'information et de communication :

- La liste de diffusion académique disciplinaire SVT
Il est impératif d'activer votre adresse académique car nous utiliserons le canal des listes de diffusion disciplinaire pour communiquer collectivement avec vous sous la forme, entre autres, de « lettres d'informations ».
- Le dossier i-prof
Pour percevoir au mieux le travail que vous menez au sein de la classe et dans votre établissement, nous vous engageons à compléter votre dossier personnel dans I-Prof.
- Les supports de communication :
Le site SVT académique ;
Le portail national de ressources <http://eduscol.education.fr/svt/> ;
Les sites ENS : le site Planet Vie (<https://planet-vie.ens.fr/>) et Planet Terre (<http://planet-terre.ens-lyon.fr/>),
sont à votre disposition pour s'informer, se former et vous fournir des supports pour votre enseignement.

La liste de discussion, accessible depuis la rubrique « animations » du site SVT

- Compte twitter : @SVTdeCreteil
- Compte Facebook : SVTdeCreteil

Enfin nous souhaitons dans cette lettre remercier et souligner la parfaite implication des enseignants correcteurs et coordonnateurs dans la réussite de la passation des épreuves du DNB et du baccalauréat (notamment pour la remontée des résultats), tout comme l'ensemble des enseignants de lycée pour l'organisation des ECE.

L'Inspection Pédagogique Régionale des S.V.T. vous adresse tous ses vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire et tient à vous assurer de son écoute pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez, comme par le passé, nous contacter au rectorat.

vincent.audebert@ac-creteil.fr
benedicte.hare@ac-creteil.fr
sophie.pons2@ac-creteil.fr
alain.pothet@ac-creteil.fr
michelle.rondeau@ac-creteil.fr
julien.loche@ac-creteil.fr